



# **Projet Educatif et social des structures d'accueil**

**Communauté de Communes  
du Pays de Ribeuuillé**


## SOMMAIRE

Fiche d'identité de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

### **Présentation de la politique intercommunale de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé en faveur de l'Enfance Jeunesse**

 **La nécessité de s'adapter au public**

**Présentation de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé**

 **L'environnement**


- ❖ Le contexte géographique
- ❖ Le réseau routier
- ❖ Les transports collectifs
- ❖ La situation économique
- ❖ La population active
- ❖ La vie associative


### **La politique Enfance Jeunesse : Une priorité de l'intercommunalité depuis 1998**


### **Vers quels projets communautaires ?**

 **De la notion de garde à la notion d'accueil**  
Quelques données chiffrées

### **Le Projet Educatif et social des structures d'accueil de la Communauté de Communes**

 **Les acteurs du Projet Educatif**

 **Les objectifs de la Communauté de Communes**

 **Notre charte d'accueil**

**La prise en charge de l'enfant de 0 à 3 ans**

## La prise en charge de l'enfant scolarisé de 3 à 11 ans

### **Eléments de définition d'un accueil de loisirs**

- ❖ Enjeux de territoires
- ❖ Enjeux sociaux
- ❖ Enjeux éducatifs

### **Les accueils de loisirs sur le territoire**

#### **I. Le fonctionnement durant les périodes scolaires**

- ❖ L'accueil du matin
- ❖ L'accueil du midi
- ❖ L'accueil du soir
  - ✓ La notion d'activité
  - ✓ L'accompagnement scolaire

#### **II. Fonctionnement des temps hors périodes scolaires**

- ❖ Les petites vacances
- ❖ Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement durant la période estivale
- ❖ Les activités de découvertes
- ❖ Les minis-camps et les séjours

#### **III. La place et le rôle de chacun dans l'accueil collectif :**

- ❖ La place des enfants
- ❖ La place des parents
- ❖ La place de l'équipe d'animation par rapport aux familles
  - ✓ Animateur durant la période scolaire, animateur durant les vacances...quelle spécificité ?
    - La spécificité de l'animateur périscolaire
    - L'animateur en Accueil de Loisirs
  - ✓ La conception de l'animateur et organisation des équipes
- ❖ La place de l'équipe d'animation dans la relation école/familles
- ❖ Le partenariat avec l'école
- ❖ Le responsable de la structure

## La prise en charge des Pré-ados et Adolescents de 12 à 18 ans

### **Les moyens mis en œuvre pour assurer la prise en charge de l'enfant sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Ribeuwillé**

### **Les outils de suivi et d'évaluation**

#### **CONCLUSION**

#### **Annexes**

- Arrête portant sur la création de la Communauté de Communes du Pays de Ribeuwillé
- Statuts de la Communauté de Communes du Pays de Ribeuwillé

## **Fiche d'identité de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé**

**Président :** Pierre ADOLPH

**Directeur :** Claude ARNOUX

**Nombre de communes :** 16

**Population :** 17 988 habitants (RGP : 1999)

### **Documents annexes présentant les compétences de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé :**

- Arrête portant sur la création de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé
- Statuts de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

**Présentation de la politique  
intercommunale  
de la Communauté de Communes  
du Pays de Ribeuuillé  
en faveur de l'Enfance Jeunesse**

---

## **La nécessité de s'adapter au public**

---

Avant de nous engager dans la réflexion et l'écriture du Projet Educatif et Social des structures d'Accueils de la Communauté de Communes du Pays de Ribeaupillé et pour apporter une réponse cohérente en terme d'accueil de l'enfant et du jeune sur le territoire, il nous semble primordial d'évaluer le public susceptible de participer aux activités proposées afin de nous adapter le plus possible à leurs attentes et leurs besoins.

L'analyse du contexte géographique, du réseau routier, des transports collectifs, de la situation économique, de la population active enfin de la vie associative, nous donne des renseignements très utiles à la connaissance du public de notre territoire.

**Présentation de la Communauté de  
Communes du Pays de Ribeauvillé**

Seize communes créent un SIVOM en 1967, sur un territoire disposant de trois entités géographiques, à savoir :

- Le secteur de montagne : Aubure et Thannenkirch,
- Le secteur de plaine : Guémar, Illhaeusern et Ostheim,
- Les communes du vignoble : Beblenheim, Bennwihr, Bergheim, Hunawihr, Mittelwihr, Ribeauvillé, Riquewihr, Rodern, Rorschwihr, Saint-Hippolyte et Zellenberg.

Le SIVOM sera transformé en Communauté de communes en 1996.

La Communauté compte 17 988 habitants au recensement INSEE de 1999, dont 2584 enfants de 6 à 16 ans (14,61 % de la population) et 1410 enfants de moins de 6 ans (7,84 %).

---

## **L'environnement**

---

### ❖ Le contexte géographique

Le territoire de la Communauté de Communes se caractérise par sa localisation au contact du Massif des Vosges et de la Plaine du Rhin et au centre d'un tissu de villes moyennes (Colmar, Sélestat, Ste Marie aux Mines).

Localement, le territoire se structure autour du chef lieu de canton, Ribeauvillé, qui concentre les commerces, équipements médico-sociaux, collèges, lycée, équipements culturels (cinéma, espace culturel du Parc), piscines.

### ❖ Le réseau routier

La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé se situe le long de l'axe Strasbourg - Mulhouse. Le réseau routier est donc principalement orienté Nord-Sud :

- A 35 de la limite départementale à St Hippolyte
- R.N. 83 entre St Hippolyte et Ostheim
- La route des vins qui relie les différentes communes viticoles du Piémont. Elle a une vocation touristique et d'échanges de proximité.

Les 2 communes de montagne, Aubure et Thannenkirch, sont reliées aux grands axes par les routes départementales.

### ❖ Les transports collectifs

Plusieurs lignes régulières de transport de voyageurs par autocar assurent la desserte de la Communauté de Communes. La plupart sont destinées au transport scolaire. Elles sont donc limitées aux heures de pointe, ne circulent pas hors des jours scolaires et ne concernent que les élèves de la Communauté de Communes principalement scolarisés sur le territoire. Seules deux lignes circulent toute l'année et desservent Ribeauvillé ou Colmar. Cette offre de transport ne répond pas forcément aux attentes de l'ensemble de la population en dehors de ces créneaux.

Un axe ferroviaire Nord Sud traverse le secteur avec un arrêt à Ribeauvillé. Les arrêts sont peu nombreux et les gares situées hors des agglomérations. Ce mode de transport est peu utilisé.

#### ❖ La situation économique

L'image économique du secteur est largement dominée par deux activités spécifiques : la viticulture et le tourisme, générant des effets de filière.

Le vignoble constitue une composante très forte pour 11 communes. Ainsi les agriculteurs exploitants (sachant que les viticulteurs sont dominants) représentent plus de 14% de la population active, contre 3% dans l'ensemble du département. Le tourisme est, au même titre que la viticulture, un pilier de l'économie locale. Les secteurs secondaires et tertiaires sont moins bien représentés que dans l'ensemble du département et ce, malgré l'importance de l'appareil commercial et le caractère touristique de la région. Le secteur tertiaire est dominant, puis vient le secondaire dominé par la présence d'une entreprise (Sony). Le secteur compte également un nombre élevé d'artisans.

#### ❖ La population active

Au sein de la population active, la catégorie dominante est celle des ouvriers qui représentent plus d'un tiers des actifs en 1999. La catégorie des employés, en progression, est importante. Le tourisme et les services médico-sociaux y jouent un rôle essentiel.

La catégorie la plus caractéristique reste celle des agriculteurs exploitants qui représente 14.3% des actifs en 1999.

Bien qu'en légère augmentation, la représentation des cadres est faible. Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont légèrement plus représentés que dans les communes rurales du département.

#### ❖ La vie associative

La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé compte plus de 250 associations. Les plus représentées concernent le sport dont le football, le tennis et les sports en salle. Viennent ensuite les associations culturelles avec en tête la musique, les harmonies et les chorales.

Les jeunes désertent souvent les associations avec l'âge. Cette perte d'adhésion est aussi accentuée par le manque d'ouverture de certaines associations vers les adolescents.

L'association « Interludes » organise des animations ponctuelles et estivales destinées aux enfants de 6 à 12 ans.

Les associations qui intègrent des activités (hors sport)

- Ribototem à Ribeauvillé propose des activités pour tous
- les associations de parents d'élèves proposent aussi des animations pour enfants



**La politique Enfance Jeunesse :  
une priorité de l'intercommunalité  
depuis 1998**

La Communauté de Communes a placé l'accueil de l'enfant au cœur de ses préoccupations, désireuse de répondre aux attentes des familles en matière de mode de garde de leurs enfants.

Après une enquête sur les besoins de la population menée en 1995 dans les communes du Nord du référentiel et en 1997 dans celles du Sud, le conseil communautaire délibère en faveur de la création d'une association gestionnaire des structures d'accueil existantes et à venir. Celle-ci, présidée par Pierre Adolph est créée le 1<sup>er</sup> janvier 1998. Par convention, l'Association Enfance Jeunesse du Pays de Ribeauvillé mène la politique globale de l'enfance –jeunesse et assure la gestion des activités entre 1998 et 2007.

Aux trois structures existantes de Beblenheim, Ribeauvillé (multi accueil) et Riquewihr (Accueil de Loisirs), vont donc s'ajouter, chronologiquement, la création et l'ouverture des centres suivants :

- Thannenkirch (Accueil de Loisirs), ouverture en 1998
- Bergheim (Accueil de Loisirs en 1998) et multi accueil (ouverture en 1999)
- Aubure (Accueil de Loisirs), ouverture en 1999
- Bennwihr (Accueil de Loisirs), ouverture en 1999 en R.P.I. avec Mittelwihr et Zellenberg
- Saint Hippolyte (Accueil de Loisirs), ouverture en 1999 en R.P.I. avec Rodern et Rorschwihr
- Guémar (Accueil de Loisirs), ouverture en 2000
- Ribeauvillé 6/12 ans (Accueil de Loisirs), ouverture en 2000
- Ostheim (Accueil de Loisirs) ouverture en 2003
- Rattachement du RPI de Beblenheim/Hunawihr au centre de Riquewihr en 2005
- Illhausern (Accueil de Loisirs), ouverture en 2006
- Ribeauvillé 3/6 ans (Accueil de Loisirs), ouverture en 2006

Dans le cadre du respect juridique, le Conseil de Communauté a approuvé ; en date du 4 juin 2007 ; la reprise de l'exercice de la compétence Enfance-Jeunesse par la Communauté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Actuellement, la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé gère trois multi - accueils, onze accueils de loisirs, un relais assistantes maternelles et les activités jeunesse mises en place sur le territoire.

La répartition géographique des Accueils de Loisirs permet aux enfants issus de toutes les communes du territoire de participer aux actions proposées.

Près de 80 personnes travaillent chaque jour à la prise en charge des enfants et des jeunes sur le territoire.

Dans le cadre de sa politique menée en faveur de l'Enfance et la Jeunesse :

La Communauté de Communes a signé avec la CAF en 1998 un Contrat Enfance ainsi qu'un Contrat Temps Libres en 1999, renouvelé en 2002 et 2005. Ces 2 contrats sont arrivés à échéance fin 2007.

Un contrat Enfance Jeunesse reprenant l'ensemble des actions menées auprès des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans sur le territoire sera signé avec la CAF au courant du troisième trimestre 2008.

Les familles disposent ainsi d'un ensemble de services d'accueil pour leurs enfants de 0 à 18 ans, regroupés en un seul lieu : à la Communauté de Communes du Pays de Ribeuillé.



**Vers quels projets communautaires ?**

---

## **De la notion de garde à la notion d'accueil de l'enfant et/ou du jeune**

---

Dans l'espace rural, il existe une variété de situations qui engendrent des difficultés de mise en oeuvre des projets d'action en direction des enfants et des jeunes.

L'éclatement géographique et l'isolement en sont deux. Ils génèrent des inégalités d'accessibilité aux actions proposées.

Nos actions menées devront prendre en compte cette problématique afin de proposer une qualité d'accueil sur tout le territoire.

Nos objectifs principaux seront donc tournés vers :

- la contribution à **l'épanouissement de l'enfant et du jeune et à son intégration dans la société** par des actions éducatives complémentaires à celles des parents et de l'école ;
- la promotion de **loisirs de qualité**, d'actions facilitant l'apprentissage de la vie sociale, la responsabilité et l'autonomie pour les plus grands ;
- le développement **d'activités attractives et accessibles** contribuant à l'insertion sociale des enfants et des adolescents pendant leurs temps libres et l'ouverture d'accès à ceux qui, pour des raisons socioculturelles ou socio-économiques, n'y accèdent pas aujourd'hui ;
- **l'implication des enfants et des jeunes ainsi que des représentants des parents** dans la définition des besoins et la mise en oeuvre des actions ;
- la promotion d'**un encadrement de qualité** par des adultes professionnels ou bénévoles accompagnant l'enfant dans ses projets ;
- la prise en compte des contraintes **de la vie professionnelle et familiale des parents**, en offrant à leurs enfants un accueil de qualité, en dehors des temps scolaires.

L'objectif principal pour les années à venir n'est pas de multiplier les actions, mais de les cibler en fonction des objectifs prioritaires que l'on souhaite mettre en place au niveau de la Communauté de Communes du Pays de Ribeaupillé.

La référence pédagogique reste le « Projet Educatif » rédigé par la Communauté de Communes du Pays de Ribeaupillé qui sera mis à jour en fonction des nécessités afin d'assurer le lien le plus étroit possible avec l'évolution du Contrat Enfance Jeunesse.

**La finalité étant de préserver une continuité dans la vie de l'enfant et du jeune et de lui permettre un développement harmonieux dans des lieux de vie conviviaux.**

L'objectif de la Communauté de Communes est de poursuivre la politique actuelle en essayant de maintenir l'offre existante, voire de l'améliorer.

Son souci est également de prendre en compte les évolutions réglementaires en lien avec Jeunesse et Sports, et financières avec entre autre une diminution connue des aides de l'Etat à travers la Caisse d'Allocations Familiales en espérant que cette diminution ne mette pas la Communauté de Communes dans une situation trop difficile.

Quelques données chiffrées :

**Concernant les 3 multi - accueils** (Bergheim, Beblenheim et Ribeauvillé), le taux de remplissage est arrivé à son maximum.

En 2005 :

Journées enfant : 12 684

Enfants accueillis : 264

En 2006 :

Journées enfant : 12 984

Enfants accueillis : 235

En 2007 :

Journées enfant : 15 691

Enfants accueillis : 238

**Pour les 11 Accueils de Loisirs**, le nombre d'enfants accueillis est en constante progression.

En 2005 :

Heures de présence durant l'année scolaire: 134 885

Participation en « journées » lors des mercredis : 3 840

Participation en « journées » lors des vacances scolaires : 5 582

En 2006 :

Heures de présence durant l'année scolaire : 164 151

Participation en « journées » lors des mercredis : 4 039

Participation en « journées » lors des vacances scolaires : 6 147

En 2007 :

Heures de présence durant l'année scolaire : 184 963

Participation en « journées » lors des mercredis : 4 344

Participation en « journées » lors des vacances scolaires : 6 604

**Pour le Relais Assistantes Maternelles :**

- 104 assistantes maternelles fréquentent régulièrement le relais et participent aux animations proposées par la responsable du relais.

Au total, 936 familles ont eu recours à ce service.

**Pour le service « Actions jeunesse »**

Des actions ponctuelles d'animation, d'information et de formation sont proposées aux jeunes.



**Le Projet Educatif et Social de la  
Communauté de Communes**

La Communauté de Communes dispose sur son territoire de 3 modes de gardes distincts qui supposent une réflexion spécifique pour chacun d'entre eux dans un souci de cohérence dans la prise en charge globale de l'enfant.

- La prise en charge de l'accueil de l'enfant de 0 à 3 ans (Multi-Accueils et Relais Assistantes Maternelles)
- La prise en charge de l'accueil de l'enfant scolarisé de 3 à 11 ans (Accueils périscolaires et Accueils de Loisirs)
- Les actions pré-ados et adolescents de 12 à 18 ans

A ce jour, la commission Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes s'est plus particulièrement penchée sur la prise en charge de l'accueil de l'enfant de 3 à 12 ans. L'écriture du Projet Educatif et social de la Communauté de Communes du Pays de Ribeuillé permettra de poursuivre cette réflexion et d'assurer ainsi une continuité éducative et pédagogique de l'accueil de l'enfant de 0 à 18 ans

---

### **Les acteurs du Projet Educatif et Social des structures d'Accueil**

---

Les temps libres des enfants et des jeunes constituent une préoccupation croissante des parents et un véritable enjeu éducatif et social pour les années à venir.

Dans sa réflexion, la Communauté de Communes associe tous les partenaires locaux qui ont le souci de s'interroger sur le Temps Libre de l'enfant et du jeune.

La Communauté de Communes par le biais de la Commission Enfance Jeunesse a associé les élus et les parents à l'écriture de ce projet. Les équipes éducatives représentées par les responsables de chaque site et encadrées par un intervenant extérieur ont également participé à la réflexion pour toute la partie pédagogique.

---

### **Les objectifs de la Communauté de Communes**

---

- Etre un partenaire en terme d'éducation pour toutes les tranches d'âges de 0 à 18 ans.
- Véhiculer un certain nombre de valeurs.
- Créer une dynamique de projet pour et avec les enfants et les jeunes.
- Prévenir les conduites à risques.
- Faire découvrir des activités variées et en faciliter l'accès.
- Leur permettre d'accéder à une plus grande autonomie.
- Prendre en compte les souhaits et demandes des enfants et des jeunes, en fonction des possibilités proposées par les centres.
- Tenir compte de leurs besoins différents selon:
  - la tranche d'âge,
  - les moments de la journée,
  - les périodes de l'année.

L'ensemble de ces objectifs est décliné dans la suite du document.

---

## Notre charte d'accueil

---

Les besoins de l'enfant sont variables en fonction des différents moments de la journée, de leur l'âge et de leur maturité, mais également de leur propre vécu familial et social.

Il paraît donc essentiel d'en faire des temps forts pour que chaque enfant puisse y trouver son compte.

Tout au long de l'année, les équipes souhaitent privilégier:

- les moments d'échanges (besoin de se raconter après l'école)
- les moments d'apprentissage de l'autonomie (durant le temps de repas par ex)
- les moments de jeux libres (envie de se défouler, de jouer seul ou à plusieurs, de se reposer)
- les moments individuels permettant à l'enfant (de rêvasser, de souffler ou de faire ses devoirs)
- les moments de bricolage et de découverte de nouvelles activités seul ou en groupe.

L'objectif principal de ces moments étant avant tout de prendre en compte les souhaits des enfants en tenant compte de leurs besoins psychologiques et physiologiques.

Tout ce travail ne peut se mettre en place sans que les personnes présentes véhiculent un certain nombre de valeurs :

- **Le Respect**

Comprendre que pour pouvoir profiter pleinement de la structure il faut savoir accepter les demandes des autres, respecter le rythme de chacun, respecter le personnel encadrant, respecter les locaux et le matériel qui s'y trouve.

Sans respect, aucune confiance ne peut naître.

- **La Tolérance**

Permettre aux enfants et aux jeunes par le dialogue et la discussion de découvrir la différence qu'elle soit culturelle ou physique. Découvrir par des jeux, des repas, des sorties découvertes, de la musique les us et coutumes des pays ....

- **La Solidarité**

Se rendre compte des atouts de la vie collective, des compétences des copains, amis pour des actions d'envergure.

Faire émerger des demandes individuelles et arriver à les partager avec les autres.

Participer à des actions en faveur de causes humanitaires ....

- **Le Partage**

Profiter des temps communs (repas, activités diverses) pour discuter, échanger avec son voisin. Savoir partager les jouets, livres pour en faire bénéficier un maximum d'enfants.

- **La Simplicité**

Savoir profiter de son environnement quotidien, le découvrir et l'apprécier lors de sortie ou d'organisation de fêtes.

- **La Patience**

Comprendre que les aspects de la vie collective ne permettent pas d'obtenir tout, de suite.

Comprendre que la vie de groupe comporte des avantages et des inconvénients.



La prise en charge de

l'enfant de 0 à 3 ans

Cette partie n'est pas développée dans le document mais fait partie intégrante du Projet Educatif et Social des structures d'accueil de la Communauté de Communes dans un souci de cohérence d'une prise en charge de l'enfant de 0 à 18 ans.

La prise en charge de

l'enfant scolarisé de

3 à 11 ans

---

## **Eléments de définition d'un Accueil de Loisirs**

---

Selon le Conseil de Communauté, « les Accueils périscolaires ont pour mission d'accompagner les parents dans la recherche de solutions de garde pour leurs enfants, de réfléchir avec eux sur leurs besoins et de leur proposer divers modes de garde ».

En dehors du respect de ces orientations, la Communauté de Communes se donne pour but de permettre aux accueils périscolaires et de loisirs de ne pas devenir un simple pourvoyeur de services mais d'être un lieu vivant où les parents, les enfants et les jeunes participent pleinement à la vie de la structure.

Pour la Communauté de Communes, la mise en place d'un Accueil de Loisirs de qualité ne peut se concevoir sans une identification des enjeux présentés ci-dessous afin de permettre la mise en place d'une véritable cohérence éducative.

### ❖ Enjeux de territoires :

- Un accueil périscolaire est un service aux familles, il répond à la prise en compte d'un territoire et de ses réalités.
- Il contribue au développement de la vie locale, renforce le lien social, améliore la qualité de vie, peut créer des emplois de proximité.
- En modifiant son environnement immédiat, il peut être pour l'école un élément favorable à sa pérennité, notamment en milieu rural

En cela le développement d'un accueil périscolaire de qualité contribue à l'attractivité d'un territoire, à son aménagement et à son développement.

### ❖ Enjeux sociaux :

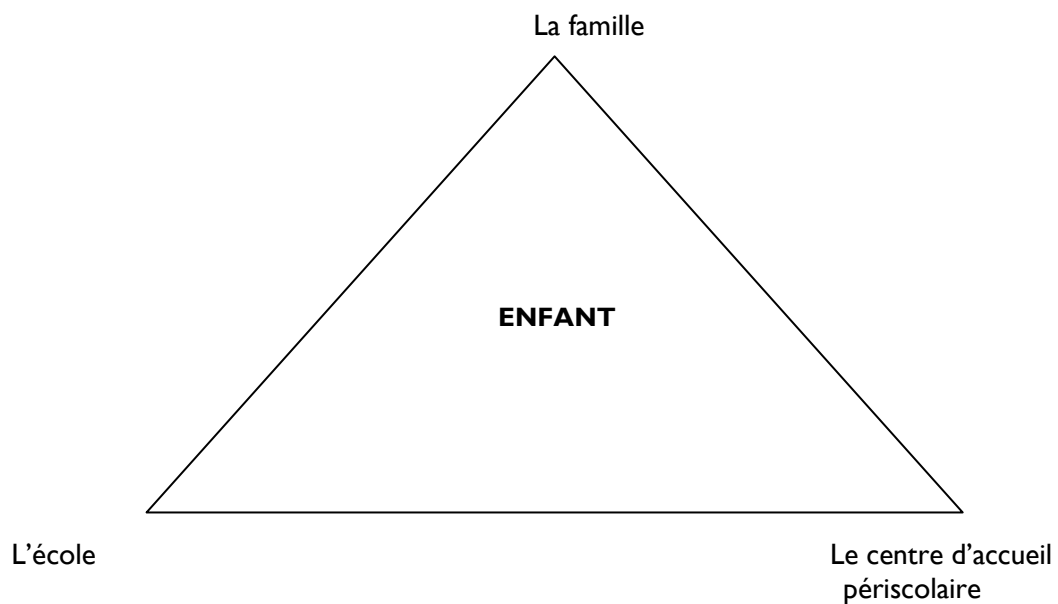
- L'accueil périscolaire répond à un besoin de garde de plus en plus exprimé par les familles et généré par les modes de vie actuels. Il facilite la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.
- Il peut permettre, en diminuant pour les familles certaines contraintes, un meilleur accès à l'emploi.
- L'accueil périscolaire est un espace qui favorise la mixité sociale, il est également une réponse possible aux formes d'inoccupation des enfants dans les temps périscolaires et peut ainsi limiter interrogations et inquiétudes.

### ❖ Enjeux éducatifs :

- Les lieux collectifs d'accueil périscolaire contribuent à l'apprentissage de la vie sociale, à l'épanouissement de la personnalité et à l'autonomie de l'enfant ou du jeune.
- Les temps d'accueil périscolaire sont de courte durée et touchent un grand nombre d'enfants, en particulier à midi.
- Il importe que ces particularités soient prises en compte dans le respect de leurs rythmes et en cohérence avec les autres temps (école, famille, temps de loisirs)
- Il importe que ce temps d'accueil ne soit pas restrictif dans son fonctionnement et offre un accès au plus grand nombre.

L'accueil périscolaire possède ainsi une réelle fonction éducative.

Au regard de la spécificité des accueils de loisirs périscolaires proposés sur le territoire de la Communauté de Communes, il convient de miser sur une complémentarité des différents moments, et de ne pas les considérer comme un empilage où les différentes périodes de prises en charges éducatives se succéderaient sans lien les unes avec les autres. L'accueil de loisirs doit relever d'un projet éducatif tenant compte des contraintes des différents acteurs que sont les accueils périscolaires, l'école, les familles. L'enfant est au centre de cette relation.



**L'accueil de loisirs périscolaire est une passerelle entre les temps extrascolaires des enfants, l'école et les familles.**

---

## **Les Accueils de Loisirs sur le territoire :**

---

Ils fonctionnent tous les jours scolaires le matin, le midi pour la restauration et le soir dans les communes de :

**Aubure, Beblenheim (uniquement le midi), Bennwihr, Bergheim, Guémar, Illhaeusern, Ostheim, Ribeauvillé, Riquewihr, St Hippolyte, Thannenkirch.**

Le besoin de garde des parents reste un des facteurs essentiels à l'inscription des enfants et des jeunes dans la structure. Néanmoins, l'accueil périscolaire se veut être un lieu qui permette le plein épanouissement des enfants et/ou des jeunes et les équipes en place souhaitent mettre en avant les besoins individuels de chacun.

Le règlement intérieur de l'accueil périscolaire prévoit un accueil différencié et adapté à chacun pour permettre une meilleure intégration. Lorsque le parent vient seul lors d'une permanence, le personnel prendra le temps de lui expliquer le fonctionnement et de lui faire visiter les locaux. Un échange sur les habitudes et le rythme de l'enfant permettra de mieux le cerner et de détecter les éventuelles difficultés d'adaptation qu'il pourrait rencontrer.

Pour les plus jeunes, l'inscription en périscolaire correspond à leur entrée en maternelle et à la première séparation pour la journée avec les parents.

Dans cette situation particulière, il nous paraît important de proposer un temps d'adaptation en présence du parent. Ce temps pourrait avoir lieu à un moment où d'autres enfants sont présents pour permettre à l'enfant de voir la structure en fonctionnement. Cette rencontre ne doit pas perturber le fonctionnement global de la structure, il appartiendra au personnel de continuer les animations tout en essayant d'y inclure le petit nouveau si celui-ci le désire. La durée de cette adaptation sera fonction de l'enfant et de ses besoins.

Pour assurer une plus grande sécurité affective aux enfants, les structures mettent en place des personnes de référence qui suivent plus précisément une certaine tranche d'âge. Ce fonctionnement permet aux enfants et aux parents d'avoir des repères et un meilleur suivi de ceux-ci. Cette démarche est également importante pour les instituteurs qui connaissent les personnes qui viennent chercher les enfants dans les classes.

## **I. Le fonctionnement durant les périodes scolaires**

### **❖ L'accueil du matin**

Les enfants sont accueillis dans un cadre agréable et calme qui doit leur permettre de continuer à se réveiller afin d'aborder la journée d'école dans de bonnes conditions. L'individualité doit être au centre des préoccupations de l'équipe qui fera en sorte d'être à l'écoute des demandes et des recommandations des parents afin de pouvoir le cas échéant les retransmettre aux instituteurs ou au reste de l'équipe pour le bon suivi de l'enfant.

### **❖ L'accueil du midi**

Loin d'un accueil de type « cantine scolaire », il appartient à chaque équipe de mettre en place le fonctionnement le mieux adapté qui tienne compte de l'enfant, des locaux et du personnel présent.

Par conséquent, les enfants sont recherchés par les personnes de référence dans chaque école. Le temps de midi doit être un temps de ressourcement et de convivialité où chacun doit pouvoir se restaurer dans les meilleures conditions.

Le repas est un moment où l'on peut aborder l'apprentissage de l'hygiène, la découverte des saveurs, le respect de la nourriture, le partage et acquérir progressivement une plus grande autonomie tout en respectant les règles de vie en groupe.

Une fois le repas terminé, l'équipe d'animation a le souci de proposer des activités variées pour permettre le défoulement, une animation plus calme seul ou en groupe en fonction des demandes. La priorité restant le retour en classe dans les meilleures conditions.

*La composition des menus :*

Un groupe de travail permanent et régulier a été mis en place entre les équipes pédagogiques et le traiteur livrant les repas afin d'adapter les menus aux attentes et aux besoins des enfants tout en respectant les règles diététiques et en favorisant la découverte de nouvelles saveurs.

### **❖ L'accueil du soir**

Cet accueil complète celui du midi puisqu'il permet de faire la transition entre l'école et la maison : c'est le temps du choix des activités.

Les activités périscolaires ne doivent pas être synonymes d'acquisitions de type scolaire. S'il est souhaitable qu'elles s'articulent autour du temps scolaire, il convient de garder à l'esprit, d'une part, que la journée de classe est terminée, que, d'autre part, l'enfant peut être fatigué et qu'il est nécessaire d'équilibrer au mieux sa journée: la nature des activités proposées doit répondre à cette fonction d'équilibre. Les enfants peuvent bricoler, lire, dessiner, peindre, se défouler, jouer...

Ils peuvent aussi participer aux différentes activités sportives et culturelles mises en place par les animateurs.

✓ La notion d'activité :

Dans les structures, l'accent est mis sur les animations dans le cadre d'un projet pédagogique et non sur l'activisme (remplir le temps sans objectif construit).

Les animateurs, prendront soin :

- de s'orienter vers des activités ludiques qui favorisent la détente et le plaisir (activités manuelles, musicales...),
- d'adapter les méthodes en privilégiant les approches ludiques,
- d'ajuster les contraintes techniques des activités en fonction des possibilités de concentration des enfants qui baisse nécessairement en fin de journée,
- d'accommoder les activités proposées au rythme de la semaine (accumulation de fatigue en fin de semaine) et/ou de l'année,
- de permettre à l'enfant d'aller jusqu'au bout de l'activité entamée,
- d'autoriser à « ne rien faire » si l'enfant en manifeste le besoin ou le souhait

Par ailleurs, l'enfant doit aussi pouvoir jouer ou s'occuper de manière autonome s'il le souhaite.

✓ L'accompagnement scolaire

L'accueil périscolaire n'a pas vocation à se substituer aux parents et à l'école pour la prise en charge des devoirs. Les équipes ne peuvent pas se porter garantes des devoirs faits et souhaitent que les parents restent les référents en ce qui concerne la scolarité de leurs enfants.

Cependant, dans la mesure du possible et en fonction de l'aménagement de chaque structure, une salle spécifique sera mise à disposition de ceux qui le souhaitent afin d'offrir les meilleures conditions de travail.

Ce temps ne doit en aucun cas prendre l'ascendant sur les loisirs des autres enfants.

Par conséquent il ne nous paraît pas souhaitable de proposer cette aide tous les soirs mais uniquement les veilles des jours de classe.

## **II. Fonctionnement des temps hors périodes scolaires**

Grâce à un fonctionnement plus souple et un rythme moins morcelé, les animateurs peuvent faire bénéficier les enfants d'une qualité d'accueil qui n'est pas régie par des contraintes horaires et qui prend pleinement en compte ce temps.

Pour proposer un accueil différencié selon l'âge et des activités qui correspondent au plus près aux attentes, des regroupements par site sont effectués avec des déplacements que nous voulons le plus court possible.

Les équipes privilégient la construction et la mise en place des projets pédagogiques pour et avec les enfants et les jeunes.

Il s'agit pour les enfants et les jeunes de profiter de ce temps de vacances pour pouvoir accéder à des animations variées, de côtoyer d'autres enfants et animateurs et de se faire de nouveaux copains.

Cette organisation permet aux animateurs, de travailler avec des équipes constituées différemment que le reste de l'année et de se confronter d'une part à des méthodes de travail autres que celles qu'ils connaissent et d'autre part de monter des projets qui tiennent compte de leurs compétences et motivations.

Enfin, pour les parents de rencontrer des équipes qu'ils ne côtoient pas le reste de l'année et avec lesquelles ils pourront échanger et confronter d'autres idées.

❖ **Les mercredis et petites vacances :**

Durant les mercredis, les centres de Bennwihr, Bergheim, Guémar, Ostheim, Ribeauvillé 3/6 ans, Ribeauvillé 6/12 ans, Riquewihr, St Hippolyte et Thannenkirch sont ouverts et proposent un mode d'accueil et des activités précisées dans le projet pédagogique annuel de chaque centre.

Durant les petites vacances scolaires, afin de permettre une continuité pédagogique et un suivi de l'accueil de l'enfant, il est proposé 2 types d'accueil de loisirs en fonction des tranches d'âge :

- pour les 3/6 ans : toutes les structures de la Communauté de communes sont ouvertes en alternance afin d'accueillir les enfants dans leur centre d'origine, de permettre un accueil par l'équipe référente et de proposer des projets adaptés à la tranche d'âge.
- pour les 6/12 ans, une équipe d'animation spécifique propose des projets adaptés avec un transport en mini-bus sur les lieux.

❖ **Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement durant la période estivale :**

Pendant les vacances, dans le cadre des accueils de loisirs, les enfants bénéficient d'un programme d'activités spécifiques adaptés à leur tranche d'âge.

- 3-6 ans
- 6-9 ans
- 9-12 ans

Pour permettre ce fonctionnement, faciliter les déplacements et favoriser une relation de proximité avec les familles, un transport aller-retour en bus est assuré.

Lors de cette période, la prise en compte de la motivation des enfants, la notion de plaisir, de choix et d'adhésion volontaire est incontournable. Il ne s'agit en effet, pas de faire de l'activité une obligation mais de permettre à l'enfant ou au jeune de vivre un temps de découverte ludique qui tienne compte de ses aspirations du moment.

Il appartiendra aux animateurs de trouver d'une part, les moyens permettant d'aller jusqu'au bout de l'activité proposée afin d'éviter l'activisme et le papillonnage (aller d'une activité à l'autre sans objectif).

Et d'autre part, de tenir compte de l'imaginaire des participants : ceux-ci doivent pouvoir s'exprimer pleinement et ajouter leur touche de fantaisie personnelle.

Dans les situations plus difficiles, les animateurs privilégieront le dialogue et la discussion afin de trouver un consensus avec les participants qui puisse satisfaire tout le monde.

L'enthousiasme des uns et des autres permettra de finaliser des projets et de créer une réelle dynamique de vie de groupe, il sera intensifié par des animateurs qui sauront initier de nouveaux projets pour et avec les vacanciers.

### ❖ Les activités de découvertes

Chaque semaine, durant toutes les vacances, des cycles d'animation sportives ou culturelles sont proposés aux enfants et aux jeunes âgés de 4 à 18 ans.

Ceux-ci sont ouverts à tous les enfants et les jeunes, quel que soit le niveau de pratique.

Ils sont encadrés par un personnel compétent et des professionnels diplômés.

### ❖ Les minis-camps et les séjours

Plusieurs camps et séjours avec des projets pédagogiques spécifiques viennent compléter le tableau des animations proposées aux enfants et aux jeunes de 4 à 18 ans de la Communauté des Communes.

Leur encadrement est assuré par du personnel sensible au bon déroulement des vacances, complété de personnel qualifié quand cela est nécessaire (camp sportif par exemple). Ils ont lieu dans des centres habilités par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Ces déplacements donnent l'occasion aux vacanciers de découvrir un nouvel environnement, de se confronter à d'autres réalités et de vivre en collectivité sur une période plus longue.

Pour certains, ce départ correspond aux seules vacances et dépaysement qu'ils connaîtront, pour d'autres, c'est la première séparation avec les parents.

Il nous paraît important que ces vacances soient un choix pour l'enfant ou le jeune et qu'il sache en connaissance de cause ce qui l'attend. Pour ce faire, un temps de rencontre et d'explications du projet est prévu avant chaque départ pour faire émerger les questions et répondre aux inquiétudes que cette situation peut entraîner chez les participants ou leurs parents.

Au retour du séjour, un bilan peut être proposé pour les parents avec leur enfant (rencontre, expositions, photos souvenirs, ...)

## **III. La place et le rôle de chacun dans l'accueil collectif**

### ❖ **La place des enfants**

Comme nous l'avons déjà dit, les équipes souhaitent privilégier l'individu, même si elles ne peuvent en aucun cas nier l'aspect collectif de la prise en charge.

Cette prise en charge collective impose de mettre en place un cadre et des limites afin que tout un chacun ait des repères et se sente sécurisé. Il appartiendra à l'équipe de créer ce cadre sécurisant et stimulant pour l'enfant afin de lui permettre d'accéder à une certaine socialisation et à une plus grande autonomie.

L'accueil d'un enfant porteur de handicap se fera en fonction des possibilités de la structure. Il nous paraît indispensable de rendre d'ores et déjà le personnel attentif à cette prise en charge. Il ne s'agit pas pour l'équipe d'accepter un enfant sans projet adapté.

C'est pourquoi, la rencontre et la mise en place d'un partenariat avec tous les acteurs chargés de cet enfant seront les étapes préalables à cet accueil.

### ❖ **La place des parents**

L'équipe pédagogique aura à cœur de privilégier la relation individuelle avec les parents. Ces derniers veilleront à préférer les moments de permanence mis en place dans les structures pour parler de leur enfant plutôt que d'intervenir de façon intempestive dans la relation enfant/animateur et/ou lors d'une animation.

Les animateurs privilégieront de finir le jeu ou l'activité avec l'enfant plutôt que d'entamer une discussion longue avec les parents.

Par ailleurs, il nous semble important de privilégier des temps de rencontre collectifs avec les familles deux ou trois fois dans l'année. Ces moments doivent permettre de présenter les différents projets d'accueils, éducatif et pédagogique. Ces points d'ancrage au travail des équipes doivent permettre aux parents de bien comprendre les aspects importants d'une prise en charge en collectivité avec des droits et des devoirs pour les uns et les autres.

Ces rencontres peuvent également présenter un aspect convivial durant lequel, des jeux, des repas, des spectacles,...peuvent être proposés aux familles.

La mise en place d'un comité de parents dans chaque accueil permettra de faciliter ces temps de rencontre et d'encourager les projets de chaque structure.

Ce comité de parents, ouvert à tous, et dont les représentants participent régulièrement aux réunions de la Commission Enfance Jeunesse, pourra également faciliter la communication entre les parents et la Communauté de Communes et inversement.

### ❖ **La place de l'équipe d'animation par rapport aux familles**

L'animateur fait partie intégrante d'une équipe pédagogique. Au « service » de l'enfant, il l'aide à développer ses richesses, à se sentir à l'aise dans une structure différente de la maison et de l'école. Il est compagnon de jeu, disponible et attentif, capable d'écouter et de mettre en confiance.

L'animateur :

- est responsable de l'enfant ou du jeune pour qui il doit :
  - assurer la sécurité physique, morale et affective ;
  - organiser les temps d'accueil au quotidien ;
  - favoriser l'autonomie;
  - être à l'écoute et permettre l'expression de chacun ;
  - aider l'enfant à progresser et à se réaliser.
- est membre actif d'une équipe, il participe à la rédaction du Projet Pédagogique

Il est souvent l'interface entre la famille et l'école. Il n'est pas seulement un adulte qui encadre une activité mais aussi un référent et/ou médiateur.

- ✓ Animateur durant la période scolaire, animateur durant les vacances...quelle spécificité ?

Souvent impliqué dans les deux secteurs, l'animateur doit démontrer une capacité d'adaptation en fonction de son intervention. C'est une difficulté supplémentaire du métier dont il faut tenir compte en terme de rythme de travail et de temps de préparation des différents projets.

▪ La spécificité de l'animateur périscolaire durant la période scolaire

Dans la réflexion nous tenons compte :

- du caractère morcelé des accueils (matin, midi, soir) et de la durée (souvent courte).
- de la fréquentation irrégulière.
- de l'âge différent des enfants (de 3 à 12 ans)
- de la gestion du groupe qui varie en fonction du nombre, de l'âge et du temps de présence.

Outre les compétences classiquement attendues d'un animateur (gérer un groupe, une activité, travailler en équipe, etc.), l'animateur périscolaire doit être plus particulièrement attentif:

- au moment de la journée (matin, midi, soir) et aux besoins spécifiques selon les périodes d'accueil
- au travail de partenariat avec les familles
- à la collaboration avec le personnel enseignant
- à la durée de la prise en charge de l'enfant (présence à l'entrée en maternelle jusqu'à la fin du cycle primaire)

❖ La place de l'équipe d'animation dans la relation école/familles

Comme il est écrit plus haut, les animateurs sont des référents pour les parents. A ce titre, il est primordial qu'ils soient disponibles et ouverts au dialogue.

Ils doivent savoir garder suffisamment de recul pour ne pas s'immiscer dans la vie de l'enfant et de sa famille et garder un regard objectif.

Les membres de l'équipe sont en relation directe et presque journalière avec le personnel des écoles ; c'est par eux que transiteront les informations venant de/ou pour l'école.

Il appartient à chacune des parties de faire en sorte de ne pas utiliser ce contact pour faire transmettre des informations inhérentes au comportement des enfants dans l'un ou l'autre des lieux mais essentiellement des informations d'ordre pratique (type date de sortie d'école par exemple...).

Dans le cadre du respect et de la confidentialité des paroles qui circulent, il est indispensable de se réserver des lieux et des temps spécifiques pour parler de l'enfant. Ce positionnement professionnel est important et doit être vécu comme une marque de considération pour l'enfant et sa famille. Cette attitude doit également faire prendre conscience aux parents que la disponibilité des professionnels a des limites.

A ce jour la collaboration avec les écoles est bonne sur l'ensemble du territoire.

Néanmoins, afin de coordonner les différents projets annuels entre les structures et les écoles, il nous paraît important que l'Accueil de Loisirs soit invité au conseil d'école au moins une fois par an (en début ou en fin d'année scolaire) et en fonction de l'ordre du jour. Ce temps de rencontre devrait permettre aux différents partenaires de mieux se situer dans leur champ d'action respectif, de mieux se connaître et de comprendre le travail de l'autre. Il nous paraît judicieux dans ce cadre de pouvoir échanger sur des pratiques, des compétences et de pouvoir proposer des actions communes : l'objectif principal restant le bien être et le plein épanouissement de l'enfant.

Un cahier de liaison dans lequel seraient répertoriés les informations relatives à l'école (absence de l'enseignant, conseil d'école, journée de sortie, ...) ou au périscolaire

(fête, journée exceptionnelle, accueil d'un stagiaire, ...) serait un moyen complémentaire à ce partenariat.

#### ❖ **Le responsable de la structure**

Chaque équipe d'animateurs est sous la responsabilité d'un responsable de structure qui coordonne le fonctionnement du centre et les aide à concrétiser le projet. Le responsable se doit de veiller au bon déroulement et de faire en sorte que le projet éducatif soit appliqué en permanence.

Il est le référent auprès de l'organisateur et des institutions. Il doit faire appliquer la réglementation dans le cadre de l'accueil collectif de mineurs hors du domicile parental et dans le respect des projets.

A l'écoute de l'équipe, il doit être capable de s'adapter aux demandes et de faire en sorte que tous les acteurs s'y retrouvent.

Il profitera des temps de réunion pour échanger sur les problématiques liées au public, aux animations ou à toutes autres situations pour trouver ensemble les réponses les mieux adaptées.

Outre ses fonctions de responsable de structure, sa contribution à la mise en place d'activités est primordiale afin de soutenir les animateurs mais aussi pour créer une dynamique et un esprit d'équipe.

Seul face à certaines décisions qu'il doit prendre, il ne doit pas oublier d'en informer son employeur.



**La prise en charge  
des pré-ados et adolescents  
de 12 à 18 ans**

La réorganisation du service jeunesse et le départ des deux « animateurs jeunesse » depuis septembre 2006, nous a obligé à cibler nos actions en direction des jeunes de 11 à 16 ans. Les actions maintenues sont directement mises en place et coordonnées par le service administratif Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes.

Les activités et actions que nous souhaitons maintenir sont les suivantes :

Projets annuels :

- Sorties ponctuelles – 1 sortie par trimestre (Concert, rencontre sportive, sorties loisirs.....)
- Communication et travail avec les différentes institutions, les partenaires et les associations
- Formation de jeunes au BAFA et à l'AFPS

Projets d'activités durant les vacances scolaires :

Vacances de février,

- Proposition d'un séjour ski
- Proposition d'activités en fonction de la demande des jeunes

Vacances d'avril

- Proposition d'activités en fonction de la demande des jeunes

Vacances d'été,

- Reconstitution de l'accueil de loisirs 10/13 ans
- Reconstitution et développement des activités de découvertes 11/18 ans
- Proposition de mini-camps ou de séjours à thèmes sportifs ou culturels

Vacances de la Toussaint,

- Proposition d'activités en fonction de la demande des jeunes

---

## **Les moyens mis en œuvre pour assurer la prise en charge de l'enfant et/ou du jeune sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Ribeaupillé**

---

Les moyens mis en œuvre ci-dessous sont de plusieurs ordres et visent à l'amélioration de l'accueil des enfants et/ou des jeunes sur l'ensemble du territoire.

### **Moyens humains**

- Constitution des équipes pédagogiques en tenant compte de la réglementation en terme de taux d'encadrement et de diplômes
- Mise en place d'une personne de référence par tranche d'âge pour un meilleur suivi des enfants.
- Formation du personnel à de nouvelles techniques.
- Promotion au sein des équipes d'échanges de compétences.
- Pérennisation des postes du personnel et leur permettre d'accéder à la formation.

### **Moyens pédagogiques**

- Un service administratif et de coordination enfance jeunesse situé à la Communauté de communes assurant la coordination pédagogique et administrative des structures d'accueil ainsi que l'organisation des activités de loisirs sur l'ensemble du territoire
- Mise en place de temps de rencontre et d'échanges réguliers entre les responsables de structures et l'organisateur afin de garantir un accueil de qualité identique à l'ensemble des structures du territoire tout en tenant compte des spécificités de chacun.
- Prise en compte dans le temps de travail annuel de chaque équipe et pour chaque projet des besoins nécessaires à la préparation des activités
- Regroupement des enfants dans des lieux d'accueil adaptés pour proposer des activités spécifiques (selon l'âge, la maturité, ...).
- Temps de rencontre, d'échanges, de débats avec les différents acteurs (parents, enseignants, partenaires culturels et sportifs)
- Partenariat avec les autres acteurs locaux (écoles, collèges, clubs sportifs et culturels, mairies, services sociaux, ...)
- Mise à disposition de l'ensemble des documents administratifs permettant le bon fonctionnement du centre (réglementation, assurances, fiches inscriptions, déclarations...)
- Mise en place d'outils de fonctionnement identiques à l'ensemble des structures d'accueil (classeur du responsable de structure, fiches projets, fiches évaluation et bilans, apports pédagogiques...)
- Mise à disposition d'un règlement intérieur
- Favoriser la mise en place de projets inter-services de la Communauté de Communes afin de permettre aux enfants et aux jeunes de mieux connaître leur territoire

### **Moyens financiers**

- Mise à disposition d'un budget pédagogique et de fonctionnement pour chaque structure et chaque projet.
- Mise en place de locaux et espaces adaptés permettant l'accueil des enfants

---

## Les outils de suivi et d'évaluation

---

Les évaluations et bilans réguliers des actions permettront une analyse des projets mis en place et serviront de base à l'élaboration et au fonctionnement des actions futures en concertation avec les différents partenaires (commission Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes, représentants de parents, responsables de structures) réunis lors de l'écriture du Projet Educatif et social des structures d'accueil de la Communauté de Communes du Pays de Ribeuwillé.

- Les évaluations

Elles ont pour objectif d'analyser les évolutions afin de réorienter si besoin est les moyens ou le contenu relatif à certains projets voire même les grandes orientations stratégiques.

L'évaluation nous permettra de préciser :

- **la pertinence des actions mises en place** : les objectifs sont-ils adaptés aux problèmes posés au public, au contexte ?
- **l'efficacité de l'action** : les objectifs sont-ils atteints ? quelles ont été les difficultés rencontrées ?
- **l'efficience de l'action** : les effets obtenus sont-ils à la hauteur des moyens engagés ?
- **l'utilité de l'action** : a-t-elle un impact sur le public, son comportement ?
- **la cohérence de l'action** : les objectifs et les actions vont-elles bien dans le même sens ? traduisent-ils les intentions de l'organisateur ?

L'évaluation se fait avant, pendant et après la réalisation du projet.

- Les bilans

Ils seront établis par les responsables de projet avec le coordonnateur ou le responsable du service Enfance Jeunesse sur la base des informations des acteurs de terrain à la fin de chaque programmation annuelle.

Ils indiqueront les résultats de chacune des actions engagées sur les sites ou lors des différentes actions de loisirs inscrites dans le Contrat Enfance Jeunesse.

La forme et la présentation des différents bilans (bilan annuel action par action rédigé par les porteurs de projets, bilans rédigés par les responsables de projets) seront homogénéisés sur la base d'indicateurs communs afin de permettre une restitution complète et synthétique aux différents comités de pilotage.

# **CONCLUSION**

Une Communauté de Communes est un atout dans un certain nombre de domaines. Elle permet d'avoir une ligne de conduite commune dans le souci du bien être des enfants et des demandes des familles. Cependant, les populations et leurs demandes varient d'une commune à une autre. Il est donc important pour chaque centre de garder ses spécificités et d'essayer de montrer les avantages qu'apporte l'intercommunalité.

Les actions seront accessibles aux enfants et jeunes de toute la communauté, quelle que soit leur commune d'origine.

Elles seront implantées de façon équilibrée sur tout le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé, en tirant partie au mieux des activités et structures existantes.

La mise en place de temps de rencontres réguliers avec les responsables de structures nous paraît importante car elles permettent les échanges, les partages, les confrontations et une mise en commun d'idées.

Enfin, la formation du personnel dans un souci de travail et de coordination plus efficace nous semble être des éléments non négligeables pour la mise en place d'une action qui tienne compte des besoins des enfants et qui tende à une prise en charge globale de l'enfant aux différents moments de sa vie.

